



**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 564-2021 ET 565-2021**

**AVIS** est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 1<sup>er</sup> juin 2021, les règlements suivants :
  - Règlement numéro 564-2021 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'interdire l'usage « résidence de tourisme » comme usage additionnel à une résidence unifamiliale isolée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Percé et de permettre l'usage « résidence de tourisme » comme usage principal uniquement dans les zones 268-Ct et 240-Ct;
  - Règlement numéro 565-2021 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'agrandir la zone 083-Af à même une partie de la zone 084-Cn et de permettre la classe d'usages I1 – Entreprise artisanale à l'intérieur de la zone 105-M;
- **QUE** ces règlements sont officiellement entrés en vigueur le 10 juin 2021 lors de la délivrance des certificats de conformité à leur égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 22 juin 2021.**

---

**Gemma Vibert,  
Greffière**